



DELIBERATION : N° 2023/114

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Travaux d'aménagement Mairie de Lévigac – demande de subvention

Convocation du : 01-12-2023

Rapporteur : Monsieur Stéphane CHARPENTIER

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 6 décembre 2023 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (14) : CHARPENTIER Stéphane, GENSSLER Bernard, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SENNEGON Stéphane, GERVOT Christian, LECLERC Hervé, GUERIN Sébastien, TEK Delphine, ZOLLI Daniel.

Etaient absents excusés représentés (04) : SCHULTZ Isabelle donne pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine donne pouvoir à BILBAUT Mathilde, BEAUX BRIFFA Karine donne pouvoir à GERVOT Christian, DUMAS Mélissa donne pouvoir à SENNEGON Stéphane.

Membres absents excusés non représentés (01) : FLAIG Béatrice.

Nombre de votants : (18)

Secrétaire de séance : GENSSLER Bernard.

Considérant qu'il convient de procéder à des travaux de mise aux normes des locaux de la mairie de Lévigac,

Considérant que ces travaux sont estimés à 15 000 € HT, et que, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la commune souhaite demander les aides permettant de bénéficier d'un reste à charge moins conséquent pour tous ses nouveaux équipements ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de mise aux normes et aménagement des locaux de la mairie de Lévigac pour le montant total prévisionnel indiqué de 15 000.00 € H.T.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne les aides les plus élevées possible selon le plan de financement prévisionnel joint :

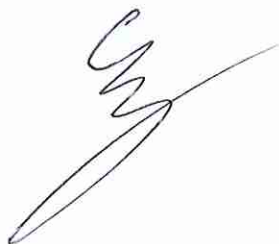
| | DEPENSE HT | RECETTE | ORGANISME |
|--------------|--------------------|--------------------|-----------------------------|
| | 15 000.00 € | 9 000.00 € | Commune autofinancement 60% |
| | | 6 000.00 € | Conseil Départemental 40% |
| TOTAL | 15 000.00 € | 15 000.00 € | |

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.
Ainsi fait et délibéré le 06 décembre 2023
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire



Le Maire
Stéphane CHARPENTIER



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>